

ARTICLE 30
TEXTES FAISANT FOI

Les textes anglais, arabe, français et portugais de la présente Convention font également foi.

EN FOI DE QUOI les soussignés, à ce dûment habilités, ont signé la présente Convention.

ALGERIE

ANGOLA

BENIN signé le 30 janvier 1991

BOTSWANA

BURKINA FASO signé le 30 janvier 1991

BURUNDIsigné le 30 janvier 1991

CAMEROUN

CAP-VERT

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINEsigné le 30 janvier 1991

COMORES

CONGO

COTE-D'IVOIRE signé le 30 janvier 1991

DJIBOUTI

EGYPTE signé le 30 janvier 1991

ETHIOPIE

GABON

GAMBIE

GHANA

GUINEEsigné le 30 janvier 1991